

REUNION DE CONSEIL DU 7 DECEMBRE 2020

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le trente novembre deux mil vingt, une convocation pour ladite séance.

L'an deux mil vingt, le sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PÉTORIN, Maire.

Présents : Messieurs : FREJOU Julien, GÉLIBERT-LICOINE Vincent, GUILBOT Alain, RAYMOND Christian, TALLON Pascal, LIMOGES Muriel, RICHARD Sandrine, BOIZUMEAU Karine, FOUET Victor

Secrétaire de séance : LIMOGES Nicolas

Ordre du jour :

Deux points sont ajoutés à la séance

- Taxe foncière
- Transport scolaire
- Référent SMBVSN
- Statut urbanisme CCVG
- Devis VIAUD
- Demande de subvention
- Site internet
- Loyers impayés
- Compte rendu des commissions
- Décision modificative
- Les 1000 chantiers
- Questions diverses

• taxe foncière

Délibération n°050-7-12-2020

Deux hectares quarante, appartenant à la commune (rue de la Miochette), sont exploités par Francis COUSSEAU, demeurant lieu-dit n°1 la Pile de Pamplie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que l'exploitant s'acquitte de la taxe foncière, avis d'impôt 2020, soit la somme de 82,34€.

• transport scolaire

Délibération n°051-7-12-2020

Suite aux divers entretiens téléphoniques avec la chargée des transports scolaires de la Communauté de Communes Val de Gâtine, les familles, dont les enfants empruntent le transport scolaire, doivent s'acquitter de la somme de 30€, forfait relatif au RPI concentré (RPI Champdeniers/Pamplie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de prendre en charge la somme de 30€/enfant (somme acquittée par les parents), quatre familles sont concernées :

- Paireau : 1enfant
- Bouleghlem : 2 enfants (famille Bouleghlem-Audurier)
- Fouet : 1 enfant (famille Fouet-Vincendeau)
- Grégoire : 1 enfant

Un relevé d'identité bancaire sera demandé afin d'effectuer le virement

• Référent SMBVSN

Délibération n°053-7-12-2020

Mr le Maire relate à l'assemblée après lecture du courrier reçu par le syndicat mixte du bassin versant de la sèvre niortaise, désigner un référent pour la commission géographique du SMBVSN ;

Après délibération Mr GUILBOT Alain se propose pour effectuer cette fonction.

Pour : 11

• statut urbanisme CCVG (communauté de commune Val de Gâtine)

Délibération n°054-7-12-2020

Projet de modification statutaire :

- Action sociale d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'une maison de santé de Coulonges sur l'Autize
- Création et gestion de multi-accueil ou de halte-garderie à Coulonges sur l'Autize, Champdeniers et St Pardoux-Soutiers
- Création et gestion de pôles structurants jeunesse

Après en avoir délibéré l'assemblée accepte à l'unanimité la nouvelle délibération

Pour : 11

• devis VIAUD

Délibération n°055-7-12-2020

Un devis a été établi le 12 novembre 2020, pour effectuer les travaux suivants : remplacement alarme

- Alarme type 4 URA 1 boucle
- Déclencheur manuel URA (ajout d'un DM au local buvette)
- Longueur de câble C2
- Longueur goulotte 30x20
- Kit petites fournitures
- Forfait pose matériel et mise en service
- Prestation de service

Le devis s'élève à 760.95€ HT

Après délibération, l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

• demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, rejette les demandes de subventions de l'ARSEP et France Alzheimer, un courrier leurs sera adressé.

• site internet

Mr le Maire et Mme BOIZUMEAU ont évoqués lors de la réunion de conseil, la possibilité de faire un site internet sur la commune de Pamplie, pour pouvoir informer la population des activités faite sur la commune.

Un devis a été demander à Monsieur MALLET Stendy, le coût du devis s'élève à 1542,00€ HT.

Monsieur MALLET propose une formation pour alimenter le site 2 voir 3 personnes seront formés.

Après en avoir délibéré le conseil préfère reporter le vote au lundi 11 janvier 2021.

• loyers impayés

Mr le Maire relate à l'assemblée qu'un huissier a déposé un commandement de quitter le lieu en date du 19 Novembre.

• décision modificative

Afin de pallier au manque de trésorerie du chapitre 12, dû aux interventions de personnel intérimaires, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, décide de passer les écritures budgétaires suivante pour équilibrer le budget.

Articles	+	-
6218	2000,00	
6411 personnel titulaire	7600,00	
615221 bâtiments publiques		5600,00
022 dépense imprévues		4000,00

• les 1000 chantiers

La commission bâtiments ont effectués des devis pour les travaux de l'ancienne cantine et la fabrication d'un meuble pour la bibliothèque, ils ont eu en retour 4 devis

Les entreprises retenues sont les entreprises suivantes

- DUBIN CHARRIER : 2077.60 € HT
- THOMAS BERNARD : 7401,00 € HT

Les entreprises non retenues sont

- BLUTEAU
- SARL BSCONSTRUCTION

Le dossier doit être envoyé avant le 15 décembre 2020

• compte rendu des commissions

Commission scolaire : pas de fête de Noël dans les écoles, le Père Noël sera présent il passera dans les classes

Commission finance : prendre un rendez-vous avec Madame XHAARD trésor public pour le budget

Commission nouvelle technologie : site internet

Commission urbanisme, voirie, espaces verts, environnement : la commission ainsi que Mr le Maire sont allés faire une reconnaissance des chemins, certains chemins sont abimés à voir sur le prochain budget pour effectuer des travaux.

Salle des fêtes : changer la fenêtre dans la cuisine, mettre un panneau issu de secours, refaire les peintures, chauffage.

Terrain de foot : sur le terrain stabilisé remettre des gravillons, au-dessus du terrain stabilisé stockage de cailloux, pierres.

Projet dans les six ans faire un city stade sur le terrain stabilisé : table, jeux

• questions diverses

Le cimetière : remettre le cimetière à jour, noms des personnes décédés, le portail est en mauvais état à voir pour le remettre en état.

Le prochain conseil se tiendra le 11 janvier 2021

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-une heures cinquante-quatre minutes, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Mr PÉTORIN

Les membres

Mme BOIZUMEAU

Mme LIMOGES

Mme RICHARD

Mr. FOUET

Mr. FREJOU

Mr. GELIBERT

Mr. GUILBOT

Mr. RAYMOND

Mr. TALLON

Mr LIMOGES

Secrétaire de séance